

La Rectrice de l'académie de Limoges

- **VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifié, portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;
- **VU** le décret n°92-912 du 2 septembre 1992 modifiant le décret n°85-899 du 21 août 1985 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du Ministère de l'Education Nationale ;
- **VU** le décret n°2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

ARRETE

Article 1er. – Les attachés d'administration de l'Etat dont le nom suit, sont inscrits au tableau d'avancement, au titre de l'année 2021, au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat

N°	NOM - Prénom	Affectation actuelle
1	<u>Au 1er septembre 2021</u> Madame Marie-Christine DELANNOY	Collège Victor Hugo TULLE

Article 2.- Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LIMOGES, le 17 mai 2021

Pour la Rectrice et par délégation,
la responsable de la division des personnels
administratifs et d'encadrement



Nathalie MASSOT

Destinataires:
Ministère Education Nationale DGRH C2-1
Dossier